



SUJET

Réponse du Comité de direction à l'interpellation de M. François Vautier : « Télé-Dôle, le Lapin blanc, où en sommes-nous ? » du 14 juin 2023

RESPONSABLE POLITIQUE

Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil intercommunal du 14 juin dernier, Monsieur François Vautier a déposé une interpellation demandant au Comité de direction des informations sur l'état et les coûts de construction du bâtiment d'accueil des Dappes, dit Le Lapin blanc.

Une réponse a été donnée oralement lors de cette séance par le Président du CoDir, M. Frédéric Mani. Il a néanmoins été demandé que cette réponse soit formalisée par écrit.

Contenu de l'interpellation

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le 17 juin 2021, le Conseil intercommunal acceptait le préavis 71-2021 « Cautionnement de Télé-Dôle SA » d'un montant de CHF 1'650'000.- afin de pouvoir finaliser la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes, Le Lapin Blanc.

En effet le coût de ce projet avait été d'abord estimé à CHF 2,2 millions (préavis 30-2018) puis revu à la hausse à EUR 4,5 millions en 2020.

Depuis juin 2021 aucune nouvelle de la part du Codir sur l'évolution de ce chantier. C'est par la presse que nous apprenons en décembre 2022 et janvier 2023 que les coûts allaient encore une fois augmenter pour atteindre vraisemblablement un montant final de minimum EUR 5,5 millions. A ce prix ce n'est plus du lapin mais du vison !

C'est par la presse et en lisant le rapport annuel de Télé-Dôle SA que nous apprenons également qu'une filiale Télé-Dôle France avait été créée et que cette dernière allait progressivement céder ses propres actions à la Sogestar (entreprise d'exploitation française). Sogestar devrait devenir copropriétaire de Télé-Dôle France à hauteur de 75 % au terme des 25 prochaines années.

Au vu de ce qui précède je souhaite que le Codir se prononce sur les points suivants :

- *Comment se fait-il que le Codir ne communique pas sur ces différents points et que c'est par la presse que nous apprenons ces faits ?*
- *Quelle est la facture finale de ce projet ?*
- *La livraison du bâtiment était programmée pour mai 2023. Le délai est-il tenu ?*

- *Concernant la cession des actions Télé-Dôle France à la Sogestar, est-il prévu de présenter un préavis au conseil intercommunal ? A cet effet je rappelle que lorsque nos communes ont cédé leurs actions Télé-Dôle SA au Conseil régional en 2015, il était mentionné dans le préavis « les communes pourront comme aujourd’hui s’exprimer sur les décisions que devra prendre la Société d’équipement touristique au travers de la voix de l’actionnaire majoritaire. Au Conseil régional les communes se prononceront proportionnellement aux voix qu’elles portent au Conseil Intercommunal ».*

Je remercie par avance le Codir pour ses réponses.

Réponse

En séance du Conseil intercommunal du 14 juin 2023, Monsieur Frédéric Mani, Président, a déjà apporté les éléments suivants pour répondre aux questions de l’interpellateur.

Le Comité de direction de la Région de Nyon a été informé il y a quelques mois par Télé-Dôle SA via son directeur et son président de l’avancement des travaux pour la réalisation du Lapin blanc et des difficultés de financement rencontrées. La Région de Nyon confirme les difficultés financières pour finaliser la construction du bâtiment d’accueil Le Lapin blanc à la Dôle. Celles-ci sont dues à un surcoût important entre l’évaluation de départ (2018) et le montant final du projet.

En tant qu’actionnaire majoritaire, le CoDir a été également informé d’une proposition de solution. Cette proposition n’a pas été jugée convaincante pour les intérêts de la Région et de ses communes membres. Ainsi le Codir a demandé à Télé-Dôle SA des solutions alternatives à celle relatée dans la presse, solution qui était en discussion.

À la suite de ces échanges, un groupe de travail a été créé, composé de représentants du CoDir et du Conseil d’administration de Télé-Dôle. A l’heure actuelle, des compléments financiers sont difficiles à trouver, en raison du fait que le bâtiment se trouve sur territoire français, ce qui complexifie l’obtention de prêts auprès d’institutions bancaires. Pour sa part, le CoDir de la Région de Nyon analyse toutes les solutions possibles, afin d’éviter de devoir solliciter un financement supplémentaire auprès des communes. Il étudie encore à l’heure actuelle un certain nombre d’options, d’une part pour terminer, d’autre part pour permettre la maintenance lourde des installations du domaine skiable à moyen/long terme.

Lors de sa prise de parole au nom du Comité de direction, Frédéric Mani a tenu de rappeler que la gestion de l’entreprise incombe au Conseil d’administration de Télé-Dôle SA. La Région de Nyon, en tant qu’actionnaire principal et représentant l’intérêt de ses communes membres, se doit de collaborer activement avec le Conseil d’administration afin de trouver des solutions pour garantir la pérennité du domaine skiable Jura sur Léman et la transition de ce lieu vers des activités quatre saisons. Lorsque le Conseil d’administration aura finalisé une solution acceptable pour le CoDir, les actionnaires seront sollicités, notamment dans le cas d’une assemblée générale extraordinaire de Télé-Dôle SA. Avant cette séance, le CoDir contactera les communes membres pour prendre leurs positions et représenter leurs intérêts. Le cas échéant, le Comité de direction pourra soumettre un préavis au Conseil intercommunal.

Comme il a été précisé en séance du Conseil intercommunal du 14 juin 2023, à ce jour, rien n’est acté et la recherche de solutions est toujours en cours.

Conclusion

Dans les limites de ses compétences et prérogatives, le Comité de direction, en collaboration avec le Conseil d’administration, met tout en œuvre pour trouver des solutions permettant d’achever la

construction du bâtiment d'accueil des Dappes, tout en préservant les intérêts de la Région et de ses communes membres.

Le CoDir s'engage à communiquer régulièrement sur l'avancée du dossier au Conseil intercommunal.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vue la réponse du Comité de direction à l'interpellation M. François Vautier : « Télé-Dôle, le Lapin blanc, où en sommes-nous ? » du 14 juin 2023

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 septembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général